



parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 14 Mars 2019
Je formule mes vœux
Jusqu'au 3 Avril
Je finalise mon dossier

2

15 Mai > 19 Juillet 2019
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov. Déc. Janvier 2019 Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

Judi 14 Mars : dernier jour
pour formuler mes vœux

22 Janvier > 14 Mars 2019
Formulation des vœux

Janvier 2019

Février

Mars

Avril

22 JANVIER – 14 MARS 2019



- **Inscription sur la plateforme PARCOURSUP**

➡ INE , adresse mail valide et « sérieuse »

- **Dépôt des vœux**

➡ 10 vœux formulés avec possibilité de sous-vœux (selon formations)

***Conseil** : renseigner le numéro de portable du candidat pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de téléphone pour recevoir les alertes Parcoursup.*

UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

→ permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

Nouveauté
2019

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier
au 14 mars
inclus

- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux. Ils sont accompagnés par les professeurs principaux ;
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée, sans autocensure ni stratégie ;
- > Pour des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS...) et **non sélectives** (licences, PACES)
- > **Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant**

Conseil : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives

- > **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**

Conseil : éviter de ne formuler qu'un seul vœu (en 2018 les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne)

15 MARS – 3 AVRIL



- **Confirmer les vœux**

*Jusqu'au
3 avril inclus*

- **Finaliser les dossiers de candidature avec les éléments demandés par les formations.**

RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »



Cette année, la rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- 1^{ère} partie : le candidat exprime en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et / ou pour un domaine particulier.

Nouveauté
2019

- 2^{ème} partie : le candidat indique s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

LE 2^{ÈME} CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

- **Rôle renforcé du 2^e conseil de classe de terminale**

A chaque vœu de l'élève → un avis donné par le conseil des professeurs.

- **Fiche AVENIR**

- Pour chaque vœu saisi par l'élève sur Parcoursup : un avis est donnée par les professeurs.

- Transmise par la plateforme à chaque établissement offrant une formation d'enseignement supérieur choisie par l'élève.

- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à **partir du 15 mai**

5 AVRIL – 10 MAI



Examen des dossiers et des projets des lycéens par les établissements d'enseignement supérieur.

Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019
**Je m'informe
& découvre les formations**

22 Janvier > 14 Mars 2019
Je formule mes vœux
Jusqu'au 3 Avril
Je finalise mon dossier

15 Mai > 19 Juillet 2019
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**



15 MAI – 19 JUILLET



- **Réponses des établissements supérieurs sur les vœux des élèves**
 - > Consulter sur Parcoursup
 - > Recevoir les propositions d'admission (progressivement)
 - > Répondre dans les délais indiqués par Parcoursup

- **Du 17 au 24 juin : Epreuves écrites du BAC**
 - >> la procédure Parcoursup est suspendue

- **5 juillet 2019 : Résultats du Baccalauréat**

- **Avant le 19 juillet** : - pour les élèves qui auront eu une réponse positive d'admission - → **confirmer son admission** en suivant les modalités indiquées par la formation choisie.

PHASE D'ADMISSION

■ Les candidats :

> **reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure**

> **Parcoursup fonctionne en continu** : le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour. **Le rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2018 seront affichés** pour chaque formation demandée.

Nouveautés
2019

> La phase d'admission est raccourcie pour permettre aux candidats de trouver une place plus vite et éviter le sentiment de longueur pendant l'été : **les candidats devront confirmer avant le 19 juillet la formation dans laquelle ils vont s'inscrire.**

25 JUIN - 14 SEPTEMBRE



■ Phase complémentaire

→ Pour les élèves qui n'auraient eu aucune proposition d'admission.

→ Formuler 10 vœux dans les formations qui proposent encore des places

LES RÉPONSES DES FORMATIONS

A partir du 15 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non



Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

> Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/4)

> Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- **par mail dans sa messagerie personnelle**
- **par notification sur l'application Parcoursup** (préalablement installée sur son portable)
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

> L'application Parcoursup:

- Permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- **Elle est téléchargeable** sur



Disponible le
1^{er} mars
2019

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/4)

> Les **délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 15 et le 19 mai** : vous avez **5 jours** pour répondre (J+4)
- **À partir du 20 mai** : vous avez **3 jours** pour répondre (J+2)

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat. Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission et vœux en attente sont considérés comme abandonnés.

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (3/4)

- > **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**
 - Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
 - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
 - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

- > **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**
 - Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
 - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
 - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (4/4)

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**
 - > à chaque nouveau renoncement d'un élève , c'est une place qui se libère ; un autre candidat peut ainsi recevoir une proposition

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**
 - > dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Nouveauté
2019

> Quand ?

A partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

> Pourquoi et pour qui ?

Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui le souhaitent parce qu'ils sont certains de leur choix. Cette option est facultative.

> Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE



- > **Exemple 1** : le candidat n'a programmé sur le répondeur automatique qu'un seul vœu favori en attente.
 - **S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.**
- > **Exemple 2** : un candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux favoris en attente.
 - **S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.**

La mise en place de l'option « répondeur automatique » ne dispense pas le candidat de répondre aux 3 points d'étape pour confirmer ses choix (cf. p. 51-52).

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (1/2)

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation, l'évolution de leur choix d'orientation et éventuellement de solliciter un accompagnement

> 2 points d'étape obligatoires pour confirmer ses choix :

> **Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)**

> **Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)**

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Les candidats doivent répondre dans un délai de 3 jours aux points d'étape. Si ce délai n'est pas respecté, leur(s) vœux en attente puis leur éventuelle proposition d'admission, sont considérés comme abandonnés.



PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE (2/2)

Nouveauté
2019

> **Un point d'étape final et obligatoire pour confirmer son choix d'inscription :**

> **Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019**

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

A noter : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par ce point d'étape.

INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- **Jusqu'au 19 juillet**, s'il a accepté **définitivement** la proposition d'admission **avant** le 15 juillet
- **Jusqu'au 27 août**, s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission après le 15 juillet

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup / contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du
22 janvier

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**

 **@Parcoursup_info**

 **@Parcoursupinfo**

 **@Devenir Etudiant** (à partir du 15 janvier)

UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

- > **Dès le 15 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation, en amont de la phase complémentaire ;**
- > **Du 25 juin au 14 septembre** : **phase complémentaire, formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles ;**
- > **Après les résultats du bac** : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, **solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.

LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15
janvier et le
15 mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr


Entrez dans l'enseignement supérieur

parcoursup.fr

 [@Parcoursup_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://www.facebook.com/Parcoursupinfo)

etudiant.gouv.fr

  [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)